

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2019

Etaient présents : MM. MAYOR G. AERBEYDT M. VERSMESSEN P. BERNARD-LIEVEN M.J. GALAND R. MARCQ F. HOCHART GILLES F. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. FEVRIER V. TOMASELLA-GARNIER Ch. HAZELL N. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procurations : MR DEBRAUWER A. donne procuration à MR MESTDAGH J.
MR RIGAUT B. donne procuration à MR VERSMESSEN P.
MR BROUTIN F. donne procuration MR MAYOR G.

Absentes excusées : MME DOURDENT L.

Absent non excusé : MM. PLATEL L. POUILLE O.

Secrétaire de séance : Madame VANDAELE Carine.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1 – Mise en place d'un compte épargne temps

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'instituer le compte épargne temps au sein de la Commune d'Allennes-les-Marais et d'en fixer les modalités.

Article 2 : Les modalités du CET prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

2 – Mise en place d'un temps partiel

Les modalités de mise en place d'un temps partiel pour le personnel communal n'étaient pas définies.

Il vous est demandé de statuer sur la mise en place de cette possibilité de temps partiel.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 – Redevances d'occupation du domaine public GRDF

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public (ROPDP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel et au titre de l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) pour les chantiers de travaux de distribution de gaz réalisés en 2018 à la somme de **936,96 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Sur la base du projet proposé en annexe, il est proposé de débattre sur l'Aménagement et le Développement Durable.

Monsieur VERSMESSEN présente cette seconde phase de l'élaboration du PLUi rappelant les tenants et aboutissants de cette démarche notamment en termes de développement durable.

Les axes :

- Assurer l'attractivité résidentielle
- Affirmer l'identité du territoire et ses richesses
- Evolution du territoire vers un urbanisme durable
- Mobilité durable au cœur des déplacements urbains

Le PADD a été présenté aux personnes publiques associées. Cela a réaffirmé la vigilance des pouvoirs publics sur la nécessité de préserver les champs captants sur le territoire communal. Cela nécessitera un profond argumentaire.

Monsieur DELTOUR interroge sur le schéma d'habitation modulable. Monsieur le Maire explicite le terme (évolution de l'habitat dans le temps : passer d'un type 2 à Type 4 par exemple).

Les grandes lignes et intentions sont donc décrites à travers ce document.

5 – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/01/2019 ;

Considérant que suite à la fusion de Communauté de Communes de la Haute Deûle (C.C.H.D.) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la salle Sicot-Coulon et sa gestion sont reprises par la Commune d'Allennes-les-Marais au 01/09/2019 ;

Considérant que cette reprise génère des besoins en termes d'emplois permanents ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Animateur Sicot-Coulon ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019.
-

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/01/2019 ;

Considérant que suite à la fusion de Communauté de Communes de la Haute Deûle (C.C.H.D.) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la salle Sicot-Coulon et sa gestion sont reprises par la Commune d'Allennes-les-Marais au 01/09/2019 ;

Considérant que cette reprise génère des besoins en termes d'emplois permanents ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Animateur Sicot-Coulon ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 – Création d'un poste d'Adjoint Technique

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/01/2019 ;

Considérant que suite à la fusion de Communauté de Communes de la Haute Deûle (C.C.H.D.) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la salle Sicot-Coulon et sa gestion sont reprises par la Commune d'Allennes-les-Marais au 01/09/2019 ;

Considérant que cette reprise génère des besoins en termes d'emplois permanents ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation au grade de d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Agent d'entretien des locaux ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – Communauté de Communes de la Haute Deûle : Approbation du rapport de la C.L.E.C.T.

Sur la base du dossier joint, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Rapport adopté à l'unanimité.

9 – Tarification Espace jeunes Allennois

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'acter l'organisation et la tarification de cet équipement :

En période scolaire :

-les accueils des lundi et vendredi de 17h à 19h et le mercredi de 14h à 18h pour les 13-17 ans selon les tarifs annuels suivants :

- **10 euros pour les allennois ;**
- **15 euros pour les extérieurs.**

-les mercredis de 13h30 à 15h pour les 9-12 ans :

- **5 euros pour les allennois ;**
- **8 euros pour les extérieurs par an.**

En période de vacances scolaires :

-tous les après-midis de 14h à 17h en lien avec les accueils collectifs de mineurs pour les 13-17 ans uniquement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces modalités tarifaires et horaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association Entente 90

Monsieur le Maire expose que l'association « ENTENTE 90 » a sollicité une subvention pour aider au transport de son équipe féminine à Caudry à l'occasion de la Finale de la Coupe du Nord.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité

11 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association YOGALEN

Monsieur le Maire expose que l'association « YOGALEN » a sollicité une subvention de soutien au temps fort semaine du yoga du mois de mai 2019.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité

12 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association ASEA

Monsieur le Maire expose que l'association « ASEA » a sollicité une subvention pour aider aux frais liés à un tournoi U15 aux Pays-Bas.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité

13 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des donneurs de sang Allennes-Annoeullin – Carnin

Monsieur le Maire expose que l'association « Donneurs de sang Allennes-Annoeullin-Carnin » a sollicité une subvention pour aider au remplacement de leur matériel informatique obsolète.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention d'un montant de 300 € soit accordée.

Adoptée à l'unanimité.

14 – Opposition au transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence « eau » à la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Vu la délibération municipale allennoise du 5 mars 2019 portant vote favorable à la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle avec la Métropole Européenne de Lille courant mars 2020 ;

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal,

-d'exercer sa minorité de blocage et s'oppose au transfert obligatoire de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes de la Haute Deûle ;

-d'acter que cette compétence sera exercée par la MEL à la date de la fusion avec la Communauté de Communes de la Haute Deûle, courant mars 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

15 – Délibération autorisant le recrutement de deux vacataires pour des ateliers ponctuels en garderie

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour effectuer des interventions ponctuelles d'ateliers lecture et relaxation en garderie municipale, en attendant la mise en place du contrat Enfance/Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux vacataires du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2 : De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de **11,40 €**.

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ARTICLE 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16 – Délibération portant classement de la rue du Mont de Réquillon dans le domaine public

Les voies du lotissement le Clos de l'Aulnois sont achevées et assimilables à de la voirie communale ;

La commune a signé une convention avec le lotisseur SOFIM avant la réalisation du lotissement régissant le transfert de la voirie à la commune, une fois les travaux réalisés ;

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, de bien vouloir :

- décider le classement dans la voirie communale de la rue du Mont de Réquillon ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose une motion du Conseil Municipal contre le démantèlement des services publics.

Il expose notamment la menace pesant sur l'avenir des Trésoreries de proximité.

Motion adoptée à l'unanimité.

Monsieur DAL MORO évoque la réunion d'information du raid ado en VTT effectuée ce soir par Benjamin DESCHAMPS.

Le service Jeunesse organise un tournoi de foot au city stade ce samedi 15 juin 2019.

Madame LIEVEN et Monsieur le Maire évoquent la fête de la musique qui se tiendra dans la cour de la mairie plutôt qu'à la distillerie pour des problèmes organisationnels.

Séance levée à 19h59.



Le Maire,
G.MAYOR